



PASS RÉEMPLOI®

*OBTENEZ LE PASS RÉEMPLOI POUR VOS MATÉRIAUX,
PRODUITS OU ÉQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION*

- Fiabiliser/valider les caractéristiques et les performances annoncées et justifiées du ou des lots homogènes de matériaux, produits ou équipements de construction, destinés à être mis en œuvre sur vos opérations.

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le réemploi est au cœur des enjeux actuels étant une solution efficace pour améliorer significativement le bilan carbone des bâtiments. La Loi énergie climat, le Code de l'environnement ou encore la RE 2020 incitent les acteurs de la construction à pratiquer cette démarche vertueuse. Toutefois, l'absence de méthodes et de règles reconnues engendre de nombreux freins de la part de l'ensemble des acteurs de la filière. Assimilée à une pratique « hors-référentiel » et non courante, le réemploi bouscule l'acte de bâtir et demande un lien de confiance technique entre tous les acteurs.

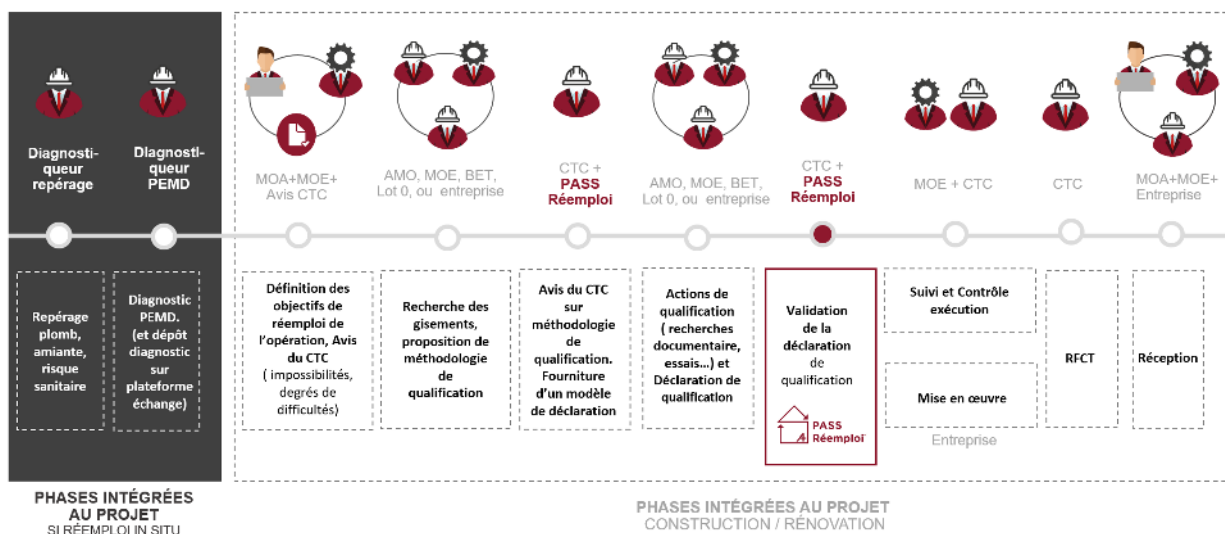
ALPES CONTRÔLES ET LE RÉEMPLOI

Depuis quelques années déjà, Alpes Contrôles accompagne ses clients sur la démarche du réemploi dans le cadre de ses missions de diagnostic réemploi/déchets et de contrôle technique de construction et s'investit activement dans les travaux professionnels sur le sujet. Fort de son expérience et du constat inévitable des freins actuels au réemploi, Alpes Contrôles a lancé le PASS Réemploi pour faciliter, à tous les niveaux, l'acceptabilité du réemploi dans les projets de construction/réhabilitation.

NOTRE OFFRE

Alpes Contrôles propose le PASS Réemploi, une validation des caractéristiques techniques et des performances du ou des lots de matériaux, produits ou équipements destinés au réemploi. Il s'adresse à tous les acteurs de la filière du réemploi : en amont (déconstructeurs, ressourceries, plateformes,...) et en aval (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, AMO réemploi, entreprises,...). Pour les opérations où Alpes Contrôles est contrôleur technique, la mission est déclenchée en complément de la mission courante.

DU REPÉRAGE À LA RÉCEPTION



L'obtention d'un PASS Réemploi se déroule en 3 temps :

- Alpes Contrôles fournit au demandeur un modèle de fiche de déclaration avec les types de justificatifs attendus pour les caractérisations et performances courantes applicables au(x) lot(s) concerné(s). Les référentiels pris en compte dépendent des matériaux, produits et équipements. Ils peuvent inclure tout ou partie des modalités de justification de leurs caractérisations et performances décrites dans plusieurs documents (codes, arrêtés, normes, règles professionnelles...).
- Le client communique la déclaration complétée en retour avec les pièces justificatives attendues (elles peuvent être du type : photographies, recherches documentaires, appréciations de laboratoire, résultats d'analyses, rapports d'essais,...).
- Alpes Contrôles analyse la déclaration et les justificatifs communiqués et édite le(s) PASS Réemploi pour le(s) lot(s) concerné(s). Le PASS Réemploi récapitule les caractérisations et performances justifiées, et comporte la mention « caractéristique ou performance non déterminée » pour les autres.

Le PASS Réemploi favorise alors l'introduction du lot dans une opération de construction/rénovation : les caractéristiques et performances sont claires et validées par un contrôleur technique agréé. Les preneurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, AMO réemploi, entreprises,...) ont à disposition des données fiables pour effectuer leurs sélections, engager leurs responsabilités et rassurer leurs assureurs.

Un kit de communication (logo PASS Réemploi + charte) pourra être remis au demandeur afin qu'il puisse communiquer de façon visible et transparente sur le(s) lot(s) concernés et rassurer ses clients.

NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement
sur mesure**



**Qualité des
prestations**



Interlocuteur unique



**Disponibilité
& réactivité**



**Outils de suivi
performants**